

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N°019-2020)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 17 juin 2020

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 17 juin 2020,
en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 13 H 10 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales et
procédé à des nominations.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, LE CONSEIL A ADOPTE SEPT (07) RAPPORTS.

I.1.1. Pour le compte du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale :

- **un projet de loi** portant modification de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral.

Ce projet de loi vise une relecture du Code électoral avant les élections de 2020 à l'effet de prendre en compte les positions consensuelles de la classe politique.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.1.2. Pour le compte du ministère de la Sécurité :

- **un décret** portant nomination au grade d'inspecteur général de police.

L'adoption de ce décret permet la nomination de neuf (09) commissaires de police au grade d'inspecteur général de police.

I.1.3. Pour le compte du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- **un projet de loi** de finances rectificative de la loi de finances initiale pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020.

La loi de finances rectificative vise à répondre aux nouveaux impératifs imposés par l'épidémie de la maladie à coronavirus. Cela se traduit par une importante baisse des recettes propres, l'apparition de nouvelles

priorités à satisfaire afin de faire face à l'épidémie et la réponse aux conséquences de la COVID-19 sur l'ensemble de l'économie.

Les recettes budgétaires constituées des ressources ordinaires et des ressources extraordinaires devraient se situer à **2 038 850 136 000 F CFA** contre **2 233 316 662 000 F CFA** pour la loi de finances initiale.

Les dépenses budgétaires sont de **2 508 081 572 000 F CFA** contre **2 518 456 662 000 F CFA** pour la loi de finances initiale.

Le déficit budgétaire se situerait à **469 231 436 000 F CFA** contre **285 140 000 000 de F CFA** pour la loi de finances initiale.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

- **une ordonnance** portant autorisation de ratification de l'accord de financement relatif au crédit N°6669-BF et au don N°D647-BF de la deuxième opération de la série d'appui aux réformes sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation des services de santé, conclu le 08 juin 2020 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA).

Ce financement de la Banque mondiale est de **67 600 000 Euros (soit 44 342 693 200 F CFA)** pour le crédit et **54 300 000 Droits de tirages spéciaux (DTS) pour le don (soit 42 897 000 000 de F CFA)**, soit un montant total de **87 239 693 200 F CFA**.

I.1.4. Pour le compte du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- **un rapport** relatif à une demande d'autorisation de recrutement sur concours, au titre de l'année 2020.

Le Conseil a marqué son accord pour le recrutement de **5 041** agents au titre des concours professionnels et de **8 316** agents au titre des concours directs, soit un total de **13 357 postes à pourvoir** au titre de l'année 2020.

Il a également autorisé le recrutement de **1 115** agents sur mesures nouvelles ordinaires et de **4 065** agents sur mesures nouvelles spéciales, soit un total de **5 180 postes à pourvoir** au titre de l'année 2020.

Le Conseil a par ailleurs instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines pour une organisation réussie de ces concours.

- **un décret** portant mesures transitoires relatives aux conditions d'accès aux emplois classés dans la catégorie A.

L'adoption de ce décret permet de prendre en compte les diplômes de Licence-Master-Doctorat dans le recrutement des agents publics régis par la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'Etat.

I.1.5. Pour le compte du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat :

- **un décret** portant augmentation du capital social de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY).

L'Assemblée générale des Sociétés d'Etat par résolution n°039/2019/AG-SE/SONABHY du 29 juin 2019 a décidé sur proposition du Conseil d'administration de la SONABHY de l'augmentation du capital de ladite société.

Cette augmentation de capital permettra à l'Etat en tant qu'actionnaire unique d'augmenter les capacités de stockage afin de respecter la constitution du stock de sécurité et de répondre à une demande croissante en hydrocarbures. Elle permet également de renforcer la solidité financière et la stabilité économique de la SONABHY.

L'adoption de ce décret permet à la SONABHY de remplir efficacement ses missions stratégiques, économiques et sociales conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des Sociétés d'Etat.

I.2. AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, LE CONSEIL A ADOPTE

Pour le compte du ministère de l'Eau et de l'assainissement :

- **un rapport** relatif à la conclusion de contrats par la procédure d'entente directe pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS).

Le Conseil a marqué son accord pour la conclusion des contrats avec les entreprises suivantes :

- **Lot 1 : Entreprise BURKINA DECOR**, pour les travaux de réalisation d'une adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) à Zéguédeguïn, commune de Zéguédeguïn, province du Namentenga, région du Centre-Nord, pour un montant de **trois cent quatre-vingt-quinze millions quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-six (395 082 526) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent cinquante (150) jours ;
- **Lot 2 : Entreprise EFTP**, pour les travaux de réalisation de deux (02) AEPS dont une (01) dans le village de Denkiéna, commune de Solenzo, province des Banwa, région de la Boucle du Mouhoun et une (01) dans le village de Yargatenga, commune de Yargatenga, province du Koulpelogo, région du Centre-Est, pour un montant de **trois cent quatre-vingt-quinze millions deux cent neuf mille neuf cent soixante-six (395 209 966) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent cinquante (150) jours ;
- **Lot 3 : Entreprise RELWENDE**, pour les travaux de réalisation de douze (12) Postes d'eau autonome (PEA) dont quatre (04) dans la

commune de Kouka, province des Banwa, région de la Boucle du Mouhoun, quatre (04) dans la commune de Namissiguima, deux (02) dans la commune de Ouahigouya et deux (02) dans la commune de Tangaye, tous dans la province du Yatenga, région du Nord, pour un montant de **trois cent quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents (342 996 500) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent cinquante (150) jours ;

- **Lot 4 : Entreprise ALLIBUS**, pour les travaux de réalisation de quatre (04) PEA dont deux (02) dans la commune de Bomborokuy et deux (02) dans la commune de Dokuy, tous dans la province de la Kossi, région de la Boucle du Mouhoun, pour un montant de **cent quarante millions cent quarante-deux mille six cent cinquante-trois (140 142 653) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent vingt (120) jours ;
- **Lot 5 : Entreprise DALIL NEGOCE et SERVICE**, pour les travaux de réalisation de quatre (04) PEA dont un (01) dans la commune de Sanaba, province des Banwa et trois (03) dans la commune de Nouna, province de la Kossi, tous dans la région de la Boucle du Mouhoun, pour un montant **de cent millions quarante-neuf mille trois cent soixante-huit (100 049 368) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent vingt (120) jours ;
- **Lot 6 : Entreprise EFTP**, pour les travaux de réalisation de quatre (04) PEA dont deux (02) dans la commune de Solenzo et deux (02) dans la commune de Tansila, tous dans la province des Banwa, région de la Boucle du Mouhoun, pour un montant de **cent-dix-**

neuf millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cents (119 445 500) F CFA TTC, avec un délai d'exécution maximum de cent vingt (120) jours ;

- **Lot 7 : Entreprise BURKINA DECOR**, pour les travaux de réalisation de neuf (09) PEA dont cinq (05) dans la commune de Sangha, trois (03) dans la commune de Ouargaye et un (01) dans la commune de Yargatenga, tous dans la province du Koulpelogo, région du Centre-Est, pour un montant **deux cent soixante-dix millions trois cent huit mille cinq cents (270 308 500) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent cinquante (150) jours ;

- **Lot 8 : Entreprise SAFORA INTERNATIONAL**, pour les travaux de réalisation de vingt (20) forages dont quatre (04) à gros débit, fourniture et pose de seize (16) pompes et construction de seize (16) superstructures, quatre (04) forages à gros débit dans les villages de Boulsa, Boussouma et Korsimoro dans la province du Sanmatenga, région du Centre-Nord ; neuf (09) pompes dans la commune de Ouahigouya, une (01) pompe dans le camp militaire de Thiou, toutes dans la province du Yatenga, région du Nord ; une (01) pompe dans la commune de Comin-Yanga et deux (02) pompes dans la commune de Ouargaye, toutes dans la province du Koulpelogo, région du Centre-Est ; une (01) pompe dans la commune de Boala et deux (02) pompes dans la commune de Boulsa, toutes dans la province du Namentenga, région du Centre-Nord, pour un montant de **cent cinquante-un millions sept cent douze mille six cents (151 712 600) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent vingt (120) jours ;

- **Lot 9 : Entreprise BIL-CO**, pour les travaux de réhabilitation de trente (30) forages en panne dans les communes de Tansila, province des Banwa ; Dokuy, Nouna et Bourasso, province de la Kossi ; Tougan, province du Sourou et Bomdokuy, province du Mouhoun, toutes dans la région de la Boucle du Mouhoun ; dans les communes de Ouargaye et Yondé, province du Koulpelogo, région du Centre-Est ; dans les communes de Namissiguima, Ouahigouya et Tangaye, province du Yatenga, région du Nord, pour un montant de **cent sept millions (107 000 000)** de **F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent vingt (120) jours ;
- **Lot 10 : Entreprise SEPS INTERNATIONAL**, pour les travaux de réalisation de six (06) latrines VIP dans les écoles de la commune de Ouahigouya, pour un montant de **vingt-quatre millions neuf cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt (24 947 680)** **F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de soixante (60) jours ;
- **Lot 11 : Entreprise SAINT REMY**, pour les travaux de réalisation de deux cent (200) latrines familiales sans plat semi-finies dans les communes de Ouargaye et de Comin-Yanga, toutes dans la province du Koulpelogo, région du Centre-Est, pour un montant de **cinquante-cinq millions quatre cent-onze mille trois cent trente-un (55 411 331)** **F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent vingt (120) jours ;
- **Lot 12 : Entreprise ERIF**, pour les travaux de réalisation de deux cent (200) latrines familiales sans plat semi-finies dans la commune de Ouahigouya, province du Yatenga, région du Nord, pour un

montant de **cinquante-quatre millions huit cent-vingt et un mille trois cent trente-un (54 821 331) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent vingt (120) jours ;

- **Lot 13 : Bureau d'études BERA**, pour le suivi-contrôle des travaux de trois (03) Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS), dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, pour un montant de **cinquante-un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante (51 999 650) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent quatre-vingts (180) jours ;
- **Lot 14 : Bureau d'études AC3E**, pour les études d'implantation de vingt (20) forages dont 04 à gros débit-suivi-contrôle des travaux de 20 forages, de réhabilitation de 20 forages, de pose de 16 pompes et de construction de 16 superstructures et suivi-contrôle des travaux de 33 PEA, de 400 latrines familiales sans plat semi-finies et de 06 latrines VIP, pour un montant de **cent quarante millions neuf cent vingt et un mille cinq cents (140 921 500) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution maximum de cent quatre-vingts (180) jours.

Le montant total de ces prestations s'élève à **deux milliards trois cent cinquante millions quarante-neuf mille cent cinq (2 350 049 105) F CFA TTC**.

Le financement est assuré par le Programme d'urgence pour le Sahel (PUS) à travers l'Appui budgétaire sectoriel de l'Union européenne.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Affaires étrangères et de la coopération a présenté au Conseil les conclusions de la première réunion de la Coalition pour le Sahel, tenue par visioconférence le vendredi 12 juin 2020.

Les participants ont affirmé leur détermination à appuyer les efforts du G5 Sahel pour faire face aux défis et à s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité. Ils ont convenu de la tenue d'une rencontre en format restreint courant juillet 2020.

II.2. La ministre de la Santé a fait au Conseil le point de la gestion de l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) à la date du 16 juin 2020. Elle a présenté le bilan des actions de riposte dans le cadre de la gestion de la COVID-19.

En perspective, des actions ont été énoncées en vue de consolider les acquis et de renforcer le contrôle de l'épidémie au Burkina Faso.

II.3. Le ministre du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat a informé le Conseil de la tenue de la 28^{ème} session de l'Assemblée générale des Sociétés d'Etat (AG-SE), prévue les 25 et 26 juin 2020 à Ouagadougou.

Il est attendu à cette session de l'AG-SE, l'examen des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et des rapports de gestion de 19 sociétés d'Etat et de 02 établissements publics de prévoyance sociale.

Cette Assemblée est placée sous le très haut patronage de son Excellence Monsieur le Premier ministre, Président par délégation de l'Assemblée générale des Sociétés d'Etat.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA COHESION SOCIALE

- Monsieur Siaka de Issa **OUATTARA, Mle 23 621 Z**, Administrateur civil, est nommé Conseiller technique du gouverneur de la région du Plateau-Central chargé des questions relatives aux libertés publiques, à la prévention et à la gestion des conflits ;
- Monsieur Patrice **OUEDRAOGO, Mle 116 985 G**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la province du Kouritenga, région du Centre-Est ;
- Monsieur Harouna **OUEDRAOGO, Mle 200 340 V**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la province du Nayala, région de la Boucle du Mouhoun.
- Monsieur Oullipaguini **LOMPO, Mle 324 296 S**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Liptougou, province de la Gnagna, région de l'Est ;
- Monsieur Téwendé Evence **BALIMA, Mle 229 995 M**, Administrateur civil, est nommé Préfet du département de Kando, province du Kouritenga, région du Centre-Est ;
- Monsieur Bassien Roccar **BASSANE, Mle 105 258 Y**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Tangaye, province du Yatenga, région du Nord ;

Monsieur Samadé Léonard **GOUGOU, Mle 324 231 C**, Administrateur civil, est nommé Préfet du département de Dano, province du Ioba, région du Sud-Ouest.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

Sont nommés au Grade d'inspecteur général de police les personnes dont les noms suivent, pour compter du 1^{er} juin 2018 :

- Monsieur Lazare **TARPAGA, Mle 30 505** ;
- Monsieur Ram Sylvain **TIONO, Mle 30 506** ;
- Monsieur Alain Joachim **BONZI, Mle 30 507** ;
- Monsieur Théophile **SEGUEDA, Mle 30 508** ;
- Monsieur Hassane **ALOU, Mle 30 509** ;
- Monsieur Antoine **GUIGMA, Mle 30 510** ;
- Madame Eugénie Constance Lebkone **MEDAH, Mle 30 511** ;
- Monsieur Jules Hyacinthe **SOMDA, Mle 30 512** ;
- Monsieur Thomas **KABORE, Mle 19 930**.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Monsieur Innocents **OUEDRAOGO, Mle 47 701 K**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur général adjoint des impôts ;

- Madame Talato Eliane **DJIGUEMDE/OUEDRAOGO, Mle 47 698 P**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommée Directrice des services fiscaux ;
- Monsieur Pascal **SAWADOGO, Mle 37 261 T**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon est nommé Directeur des moyennes entreprises du Centre I ;
- Madame Nana **BANDRE/TRAORE, Mle 58 465 E**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice du Centre des impôts Ouaga VIII ;
- Madame Ragnagninwinde **KABORE/OUEDRAOGO, Mle 44 063 M**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommée Directrice des grandes entreprises ;
- Monsieur Noufou **OUEDRAOGO, Mle 43 105 E**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du Cadastre ;
- Monsieur Mamadou **NOMBRE, Mle 44 065 K**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des impôts du Centre ;
- Monsieur Jean Roger **SANOU, Mle 24 944 J**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des impôts du Centre-Nord ;
- Madame Marie Moïse **KABORE, Mle 44 070 W**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale des impôts du Centre-Ouest ;
- Monsieur Winnémi **OUEDRAOGO, Mle 212 311 G**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Chef de Département des études fiscales et douanières au Secrétariat permanent du Comité de politique fiscale.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Edmond **HIEN, Mle 26 814 L**, Professeur titulaire, grade initial, 3^{ème} échelon, est nommé Président de l'Université de Fada N'Gourma ;
- Monsieur Alou **KEITA, Mle 35 680 N**, Enseignant-chercheur, grade 3, 1^{er} échelon, est nommé Président de l'Université de Dédougou ;
- Monsieur Kiessoun **KONATE, Mle 245 802 K**, Maître de conférences de Biochimie, classe initiale, 1^{er} échelon, est nommé Vice-président chargé de la recherche et de la coopération internationale de l'Université de Dédougou ;
- Madame Bailaou Aissa **GANOU/HOUNTONDJI, Mle 46 213 Y**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice de l'administration et des finances de l'Institut des sciences (IDS) ;
- Monsieur Wouimin Ahmed Félix **GNAMOU, Mle 324 595 G**, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) ;
- Monsieur Aboudramane **GUIRO, Mle 110 970 L**, Enseignant-chercheur, catégorie P2, 3^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions du Centre universitaire de Banfora ;
- Monsieur Sébastien **YOUGBARE, Mle 231 915 F**, Maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie, grade initial, 1^{er} échelon, est nommé Chargé de missions en remplacement de Madame Florence GUIRA ;
- Monsieur Patié **OUATTARA, Mle 245 786 K**, Maître de conférences, catégorie P2, grade initial, 1^{er} échelon, est nommé

- Secrétaire général de la Commission nationale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- Madame Bowendsom Claudine Valérie **ROUAMBA/OUEDRAOGO, Mle 111 053 D**, Maître de conférences, catégorie P2, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, est nommée Vice-présidente chargée de la professionnalisation et des relations Universités-entreprises ;
 - Monsieur Jacob **SANOUE, Mle 024 072 N**, Maître de recherche en génétique et amélioration des plantes, catégorie P3, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation des Hauts-Bassins ;
 - Madame Stéphanie Eliane **KABORE/ROUAMBA, Mle 41 434**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommée Chef de département à l'accès et à la qualité de l'enseignement supérieur au Secrétariat permanent du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (SP/PNADES) ;
 - Madame Suzanne **ZONG-NABA/TIBIRI, Mle 28 266 F**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Chef de département de la gouvernance et de la fourniture des services sociaux au Secrétariat permanent du plan d'action de développement de l'enseignement supérieur (SP/PNADES) ;
 - Monsieur Seydou **WONI, Mle 200 271 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Université Norbert ZONGO.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

- Monsieur Saïdou **OUEDRAOGO, Mle 42 256 E**, Instituteur certifié, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Boukary **SAVADOGO, Mle 47 770 D**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Souhaibou **BARRY, Mle 20 640 S**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 16^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Issa **SORGHO, Mle 24 166 B**, Ingénieur socio-économiste, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Responsable du programme « **Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles** », cumulativement avec ses fonctions de Secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire ;
- Monsieur Donkora **KAMBOU, Mle 83 980 E**, Docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique/spécialité irrigation, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Responsable du programme « **Aménagements hydro-agricoles et irrigation** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des aménagements hydro-agricoles et du développement de l'irrigation ;
- Monsieur Tasséré **SAWADOGO, Mle 58 769 E**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Autorité de mise en valeur de la Vallée du Sourou (AMVS) ;
- Monsieur Abdoulaye **RABO, Mle 96 856 Y**, Ingénieur d'agriculture, option vulgarisation agricole, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chef de département de la planification et du suivi-évaluation au

Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SE/CNSA) ;

- Monsieur Gnawé Aristide **ZONOU, Mle 312 415 Z**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles des Balé ;
- Monsieur Fayçal **TEGUERA, Mle 216 980 R**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles du Sourou.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

- Monsieur Zoulkofli **KONATE, Mle 97 609 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances ;
- Monsieur Kiswendsida Vincent de Paul **NIKIEMA, Mle 52 188 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

G. AU TITRE DU MINISTERE DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Tido **SOGOBA, Mle 27 294 V**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Madame Kabou Eveline **BANGOU/KOHO, Mle 200 474 C**, Conservateur-restaurateur de musée, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- Madame B.W. Rosalie **SAREMBE, Mle 200 486 H**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Madame Haoua **CISSE, Mle 238 095 U**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice de l'inventaire, de la documentation et de la recherche ;
- Monsieur Bély Hermann Abdoul-Karim **NIANGAO, Mle 216 684 N**, Conservateur-restaurateur de musée, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel ;
- Monsieur Asseni **OUANDAOGO, Mle 216 685 X**, Conservateur-restaurateur de musée, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur du livre et du développement éditorial ;
- Monsieur Bonmalhira Modeste **DAH, Mle 40 876 F**, Instituteur certifié, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de la culture, des arts et du tourisme du Noubiel.

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs et de Présidents aux Conseils d'administration :

- de la Société de développement intégré du Pôle de Bagré (Bagrépôle SEM) au titre de la Primature ;
- de l'Office national d'identification (ONI) au titre du ministère de la Sécurité ;
- de l'Université de Fada N'Gourma (U-FDG), de l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- de l'Office national de l'Eau et de l'assainissement (ONEA) au titre du ministère de l'Eau et de l'assainissement ;
- du Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) au titre du ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- de la Maison de la culture de Bobo-Dioulasso (MCB), de l'Office national du tourisme burkinabè (ONTB) au titre du ministère de la Culture, des arts et du tourisme.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU

Officier de l'ordre national